

MAIRIE DE GIRON

01130

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 26 mars 2013

Convocation du 20 mars 2013

Les membres du Conseil municipal présents :

M^{mes} et MM. Irmtraut PAGNIER, Maire, Gérard MOINE, adjoint, Isabelle DEMIAS, Jean-Paul CARRON., Jean-Jacques HUMBERT, Florian MOINE, Jean-Pierre PACCOUD, Jean François SALZARD, Eric TARPIN LYONNET

Absents excusés : Mme Ursula RHYNER, M. Jean-Yves MERMILLON

Mme Isabelle DEMIAS a été nommée secrétaire de séance..

Après avoir approuvé le compte-rendu de la réunion du 19 mars 2013 à l'unanimité. Mme le maire demande d'accepter le rajout de trois délibérations :

- Adhésion fonds de solidarité logement
- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables
- Subdélégation portant sur la signature de l'acte de vente du bâtiment « BEAU SEJOUR »

Le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour :

DELIBERATIONS

- BUDGET 2013

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les budgets CCAS et EAU ASSAINISSEMENT et à une voix contre et 8 voix pour le budget COMMUNE dont les valeurs équilibrées en dépenses et en recettes sont les suivantes :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMMUNE	533 000.00	533 000.00	648 000.00	648 000.00
EAUX et ASSAIN.	36 500.00	36 500.00	24 500.00	24 500.00
CCAS	2 600.00	2 600.00	0.00	0.00
TOTAUX	572 100.00	572 100.00	672 500.00	672 500.00

Le Budget d'investissement de la commune prévoit les dépenses pour:

- l'accessibilité de la mairie,
- la mise en souterrain d'une partie des réseaux câblés,
- L'aménagement des pistes et d'une voie d'accès,
- L'agrandissement du parking de la FRASSE ,
- travaux voirie,
- La mise en conformité de l'accès de l'ancienne partie du CAM avec reprise de menuiserie , ravalement de la façade et mise en valeur de la place devant.

- **ADHESION FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT.**

Le conseil approuve à l'unanimité de verser en 2013 0.30 € par habitant aux fonds de solidarité logement.

- **ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOURVABLES**

Mme le Maire informe le Conseil des créances irrécouvrables selon la liste transmise par le Comptable Public.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables.

- **SUBDELEGATION PORTANT SUR LA SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE DU BATIMENT « BEAU-SEJOUR**

Mme le maire informe le Conseil que la signature de l'acte de vente est prévue pour mi-avril. En étant absente à cette période elle demande d'autoriser Mme Ursula RHYNER et en cas indisponibilité de celle-ci M Jean- Pierre PACCOUD de signer l'acte de vente.

Le Conseil accepte à l'unanimité de subdéléguer, pendant l'absence du maire, la signature de l'acte de vente à Mme Ursula RHYNER et M Jean-Pierre PACCOUD.

Mme le Maire donne lecture des mandats et des titres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

LE MAIRE,